

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** Je remarque aussi la déclaration suivante du ministre:

Au cours de la Conférence, un différend est survenu entre les États-Unis et certains autres membres de la CIPAN au sujet de la surexploitation des stocks dans les eaux internationales au large de la Nouvelle-Angleterre.

C'est manifestement compréhensible, puisque des flottes de pêche perfectionnées d'autres pays rapportent des prises de plus en plus imposantes, et il est certain que la limite de 12 milles n'a pas l'effet voulu au Canada. Il est indiscutable qu'elle n'a pas l'effet voulu le long du littoral de la Nouvelle-Angleterre.

● (1420)

Le ministre a déclaré que nous n'avions aucunement solutionné toutes nos difficultés dans l'Atlantique nord; ce doit être l'euphémisme du jour! La question principale est de savoir comment quelque 132 pays vont réagir aux propositions visant à une utilisation juste des océans et à la maîtrise sur le plateau continental. Il s'agit certainement de la question la plus importante et la plus négligée de notre époque. Il y a des droits de pêche et des droits miniers, de la lutte contre la pollution et du contrôle de la navigation qui, d'après nous, devraient tous relever de l'État côtier. C'est une charge qui doit nous revenir.

Pour conclure, je dirai qu'il faut faire connaître clairement et abondamment notre position à ce sujet lors de notre participation à la prochaine Conférence sur le Droit de la Mer. Il ne faut laisser planer aucun doute au sujet de notre revendication du droit d'exploration minière et en matière de pêche sur le plateau et le talus continentaux, qu'ils s'étendent sur 200 milles ou davantage. Il devrait nous incomber de gérer ces ressources en quelque lieu ou à quelque moment qu'elles soient découvertes sur notre plateau et notre talus continentaux.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je voudrais dire que nous savons grés au ministre de nous avoir fait parvenir un exemplaire de sa déclaration un peu avant l'ouverture de la séance. Je suppose que je devrais ajouter que nous acceptons avec gratitude les miettes d'information que le ministre nous a données dans sa déclaration à l'appel des motions. Cela est en soi assez rare à la Chambre. Je n'ai jamais pu déterminer si c'est parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) surveillait le ministre de près ou si c'est la timidité du ministre qui l'empêchait de faire des déclarations à la Chambre, car il est si rare qu'on l'entende faire une déclaration.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois devoir interrompre le député pour lui rappeler qu'aux termes du Règlement, ses remarques doivent porter sur la déclaration du ministre. J'en profite pour signaler aux députés que le Règlement exige que les remarques des députés de l'opposition soient brèves.

**M. Barnett:** Si j'ai enfreint le Règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, je dois m'en excuser. Il y a vraiment si peu à dire à propos de la déclaration elle-même que j'ai cru devoir au moins signaler ce rare événement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Néanmoins, je suis heureux que le ministre ait fait cette déclaration à la Chambre et j'espère que nous entendrons à l'avenir d'autres importantes annonces de politiques de sa part.

Le ministre a déclaré que, de fait, la CIPAN nous accordait un contingent plus considérable. Si j'ai bien lu les

### Prêts agricoles

chiffres que le ministre a déposés, il s'agit de tonnes. Dans sa déclaration, il fait grand cas du fait que nous pourrions prendre 100 millions de livres de plus qu'actuellement. Selon mes calculs, il s'agit de 50,000 tonnes, ce qui équivaut au contingent de ce que l'on considérerait comme une pêche de hareng secondaire sur la côte du Pacifique, l'an dernier, et je ne crois donc pas que nous devrions exagérer au point de considérer cela comme un progrès considérable pour le Canada.

A l'instar du député de South Shore (M. Crouse), je crois que nous devons nous demander ce que cela signifie dans le cadre de la Conférence sur le Droit de la Mer. S'il faut y trouver une signification quelconque, c'est que le Canada, dans le conseil international, devrait exercer plus de pression que dans le passé pour obtenir la reconnaissance de notre juridiction sur les ressources du plateau continental. A ce propos, monsieur l'Orateur, je dois de nouveau faire observer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) que dans la mesure où la réunion dont on fait état représente un progrès dans la reconnaissance de la gestion des ressources des pêcheries de l'Atlantique Nord, dans la même mesure sommes-nous heureux que le ministre nous communique ce rapport. J'espère que nous aurons de temps à autres d'autres déclarations qui nous annonceront peut-être des développements plus importants que ce rapport.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, nous avons, bien sûr, à nous réjouir de certains gains obtenus lors de la réunion annuelle dont il s'agit dans la déclaration du ministre.

Monsieur le président, je voudrais tout de même profiter de l'occasion pour souligner l'importance pour le Canada d'être très ferme lors de ces réunions, afin d'éviter que l'exploitation que les étrangers peuvent faire en ce domaine dans nos eaux territoriales ne soit pas exagérée. A mon avis, il faudrait d'ailleurs qu'il y ait davantage de surveillance, puisque l'on sait fort bien que plusieurs bateaux de pêche étrangers viennent jusqu'à l'intérieur des eaux canadiennes, dans le golfe Saint-Laurent, par exemple.

Quant aux gains dont le ministre a parlé, nous devons nous en réjouir, mais, par contre, il faudra continuer à avoir une attitude très ferme au cours de ces réunions, afin de sauvegarder toute l'autorité du Canada sur ses eaux territoriales. Si la Providence a daigné nous donner du poisson en abondance, il ne faudrait pas nous-mêmes être des poissons.

\* \* \*

[Traduction]

### LES FINANCES

LES CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES BANQUES À CHARTE  
AUX CULTIVATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je soulève une question d'urgence qui touche tout spécialement ma circonscription de Prince George-Peace River. Il s'agit du refus des banques à charte de consentir des prêts aux cultivateurs aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et cela en dépit du fait que le ministre des Finances (M. Turner) ait dit à la Chambre les 5 et 15 juin, que les cultivateurs, les pêcheurs et les petits industriels des régions économiquement faibles avaient la